



Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 **Lieu du contrôle:** Chaussée de Wavre 185 1050 Bruxelles Belgique

Boîte: 3eme étage

Type de contrôle: Avant la mise en service (Livre 1 6.4)

Date du contrôle:
17/01/2025

Prochaine visite avant le:
17/01/2050

Agent-visiteur:
Michael Di Martino

CONCLUSION : CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre	
Nom	E.G.D.I.
Adresse	Rue verbist 129, 1030 Schaerbeek, Belgique
Propriétaire, exploitant ou gestionnaire	
Nom	Roumane
Adresse	Chaussée de Wavre 185 1050 Bruxelles Belgique
Installateur	
Nom	
TVA	

Identification de l'installation électrique

Adresse	Chaussée de Wavre 185 1050 Bruxelles Belgique
Code EAN	
Numéro de compteur	
GRD	Sibelga
Type de locaux	Appartement 3eme etage

Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambermont 127 1030 Schaerbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles



Base(s) Règlementaires



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Avant la mise en service (Livre 1 6.4)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/06/2023 et après le 01/06/2020

Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Sibelga
Numéro de compteur	
Code EAN	
Liaison compteur-tableau	XVB 2X10
Tension de service	2 x 230 V
Protection générale	10A 2P
Protection maximale admissible	63A 2P
Nombre de tableaux	2
Différentiel de tête	300mA - 63A - type A
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre (Ω)	6
Description de l'installation	Voir Schema

Tableau(x) électrique(s)



Contrôles et essai

Testeur d'installation: TI-010/5394291

Schémas/plans	OK
Liaisons équipotentielles	OK
Test BP du DDR	OK
ΔI_n	OK
Contrôle de l'état	OK
Résistance de terre (Ω)	6
Isolement ($M\Omega$)	500
Matériel fixe	OK
Protection contre les contacts directs	OK
Protection contre les contacts indirects	OK
Protection contre les surintensités	OK

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	OK
---------------	----



Infractions

Néant

Remarques



Conclusion du contrôle

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 concernant les installations électriques à basse et très basse tension.

Si d'application, Atlas Contrôle certifie que l'agent-visiteur a scellé le dispositif de protection à courant différentiel résiduel placé à l'origine de l'installation électrique.

Si d'application, les schémas unifilaires et le ou les plans de position ont été à nouveau visés par Atlas Contrôle.

La prochaine visite de contrôle est à effectuer au plus tard dans les 25 années suivant le contrôle.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

L'agent Visiteur

Michael Di Martino

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.



**Atlas
Contrôle .**

**Rapport de contrôle d'une installation électrique
Basse Tension**
Rapport N° 62.350
Original



Annexes